



# Campagne de subventionnement au mouvement sportif

## Département de la Creuse

Mars 2018

*Intervention du représentant du Conseil Départemental*

**La CREUSE  
le Département**

## *Intervention du Représentant du CDOS de la Creuse*



**CDOS**

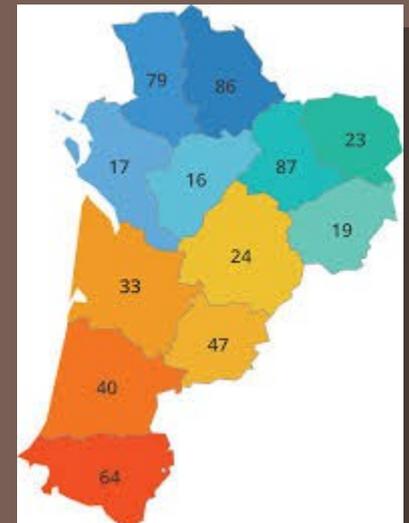
**CREUSE**

# *Intervention du représentant de l'Etat*



**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT

# CNDS 2018 – Part territoriale Région Nouvelle-Aquitaine



Mars 2018



## Contexte général

- Réflexion nationale sur la gouvernance du sport,
- AP 2022
- Réforme de l'État avec un recentrage des politiques sportives sur le niveau régional

Le CA du CNDS du 18 janvier 2018 :

- 📁 Une part socle définie selon les critères de répartition actés lors de la réforme de 2013,
- 📁 Une part complémentaire dédiée aux territoires ultra-marins
- 📁 Une part issue du plan héritage et société



## Directives PT 2018 - Orientations stratégiques

>> Confirmer (cf. note nationale) «**l’instruction régionalisée, sans référence aux parts départementales**».

>> « S’appuyer sur les **têtes de réseau**, constituées du mouvement sportif **régional** (ligues et comités régionaux) qui auront pour missions de définir des plans de développement territorialisés et permettront de faciliter l’identification des clubs porteurs de projets qui bénéficieront des crédits du CNDS ».



## Directives PT 2018 - Priorités

Quatre priorités fortes et exclusives et les actions de formation s'y rapportant.

- >> Soutenir la **professionnalisation** du mouvement sportif
- >> Corriger les **inégalités d'accès** à la pratique sportive [publics éloignés du sport / territoires prioritaires urbains ou ruraux]
- >> Promouvoir le « **sport santé** » sous toutes ses formes
- >> Renforcer les actions en matière de **lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement** dans le sport



## Directives PT 2018- Orientations financières

	2018	2017	Ecart
<b>ENVELOPPE TERRITORIALE</b>	<b>9 174 175€</b>	<b>11 804 541€</b>	<b>-22,28%</b>
Engagement emplois dt Apprentissage	2 958 773 €	2 907 969 €	<b>1,75%</b>
Emploi (151 créations à 12 000 €)	1 812 000 €	1 555 100 €	<b>16,52%</b>
Apprentissage (54 créations à 3 000€)	162 000 €	130 123 €	<b>24,50%</b>
Appel à projets « Sport, Santé, Bien-être »	150 000 €	148 489 €	<b>1,02%</b>
J'apprends à nager	132 544 €	328 762 €	<b>-59,68%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 215 317 €</b>	<b>5 070 443 €</b>	<b>2,86%</b>
<b>Orientation financière</b>	<b>3 958 858 €</b>	<b>6 691 019 €</b>	<b>-40,90%</b>
orientation financière régionale (base consommé 2017 dt AMPD)	1 644 555 €	2 116 000 €	<b>-22,28%</b>
orientation financière départementale (base consommé 2017)	2 314 303 €	4 575 019 €	<b>-49,41%</b>

**IMPACT**

soit **57%**  
enveloppe  
engagée  
dont **54%** sur  
emploi

**-471 445 €**

**-2 260 716 €**



## Directives PT 2018- Les incidences

- plan territorialisé dans vos comités régionaux,
- logique des têtes de réseaux régionales et départementales,
- priorisation des CPO signées ,
- priorisation des CD possédant un projet de développement pluriannuel,
- incitation à la mutualisation.



## Objectif I - EMPLOI

### La création d'emploi CNDS :

- CDI supérieur à 24h hebdo,
- éducateur sportif qualifié et/ou agent de développement,
- 12000 euros annuel pour un 35h sur 3 années.

### L'aide à l'apprentissage :

- pour 2 ans maximum mais sans conventionnement,
- formation conduisant à un diplôme d'encadrement sportif éligible à l'apprentissage et figurant au code du sport,
- plafonnée à 5000 euros par an,
- la subvention calculée devra tendre à un coût résiduel de 300 euros mensuel pour l'employeur

**Rendez-vous obligatoire avec votre conseiller  
réfèrent avant toute demande**



## Objectif II – REDUCTION DES INEGALITES

**Réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive : public en situation de précarité sociale**

**Réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive : public en situation de handicap**

**Réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive : jeunes et femmes en QPV et ZRR**



## Objectif III – J'APPRENDS A NAGER

Clubs, comité départemental, comité régional/ligue, collectivités	
<b>Durée de l'action</b>	Action hors temps scolaire
<b>Type d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions portant prioritairement sur les enfants en 6e ne sachant pas nager et résidant prioritairement dans les zones carencées (QPV ou ZRR). Les enfants de 6-10 ans peuvent également en bénéficier.</li> <li>- Actions portant sur l'apprentissage de la natation pour les personnes en situation de handicap</li> </ul>
<b>Partenariats</b>	Favoriser l'offre de stages co-organisés : associations sportives, collectivités locales, les missions locales, maisons de quartier, MJC, centres sociaux...
<b>Conditions de recevabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 enfants maximum par stage</li> <li>- Possibilité de moduler les séances de 30 minutes à 1h en fonction du niveau, de l'âge et de la condition physique des enfants</li> <li>- Stages encadrés par du personnel qualifié</li> <li>- Stages gratuits pour les enfants</li> <li>- La capacité à savoir nager devra être validée par la réussite du test du Sauv'Nage, validé par le CIAA (ou d'aisance aquatique dans le cas exceptionnel du faible niveau initial des bénéficiaires)</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bénéficiaires/ nb de licences JAN délivrées</li> <li>- Nombre de Sauv'Nage délivrés à l'issue du stage/nb d'inscrits</li> <li>- Nombre de tests d'aisance aquatique</li> </ul>
<b>Restrictions et préconisations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas inciter à des financements multiples sur un même territoire</li> <li>- Gratuité du stage</li> </ul>



## Objectif IV – PROMOTION DU SPORT - SANTE.

### **Appel à projets Sport Santé Bien Etre en partenariat avec l'ARS et le Conseil Régional :**

- Actions développées par des dispositifs ou des structures d'orientation et d'accompagnement des publics identifiés dans le cadre du plan régional sport santé bien être,
- Les projets devront être le fruit de démarches multi partenariales sur les territoires et permettront d'encourager les complémentarités (mutualisation d'équipement, de compétences, mobilité du matériel utilisé et de l'encadrement),
- seuls les projets dont l'évaluation est en cours seront retenus.

# Campagne 2018

## *Modalités pratiques*



MINISTÈRE  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT



## La procédure

### **Dématérialisation des demandes de subventions**

- **Nouvel outil mon compte asso code 174**

Lien vers la demande et tutoriels sur le site du CDOS

**2 demi-journées de permanence au CDOS**

**Permanence téléphonique mon compte asso du 13 au 16 avril 2018:**

**DDCSPP Nicolas OLLIER au 07.88.48.76.14**



## Dépôt des dossiers avant le 16 avril 2018

- 1 demande via compte asso
- 1 impression papier par courrier au conseil départemental et attestation sur l'honneur

Accompagnées  
des pièces  
jointes, bilans  
d'actions et  
projet associatif.





## Échéancier régional et départemental

<b>20 mars</b>	1ère réunion de l'instance régionale CNDS (Commission Territoriale)	Orientations régionales
<b>22 Mars</b>	Réunion d'information départementale	Lancement de la campagne de subventions départementale
<b>13 au 16 avril</b>	Permanence téléphonique	Assistance pour l'intégration des demandes via mon compte asso
<b>lundi 16 avril</b>	Date limite de dépôt des demandes CNDS, emplois, AAP SSBE, « j'apprends à nager »	Dossier complet impératif. Les dossiers apprentissage seront pris jusqu'au 28 juillet
<b>Début mai</b>	Rencontres avec les CD	Participation possible du conseiller technique de la fédération
<b>Mi mai</b>	Commission départementale des sports	
<b>Fin juin</b>	2ème réunion de la Commission Territoriale	Etude des dossiers des Ligues, CD et clubs. Créations emplois, J'apprends à nager, plan féminisation, apprentissage, AAP SSBE
<b>15 juin</b>	Commission permanente du Conseil Départemental	Subventions départementales
<b>Fin septembre</b>	3ème réunion de la Commission Territoriale	Étude des dossiers apprentissage



## Les directives, les procédures



**DR-D-JSCS Nouvelle-Aquitaine**

Rechercher

Rechercher



NEWSLETTER

<http://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article244>



Comité Départemental Olympique et Sportif

Le Comité départemental Olympique et Sportif de la Creuse vous souhaite la bienvenue sur son site et vous souhaite une bonne année 2015

Bienvenue sur le Site du CDOS23

<http://creuse.franceolympique.com/accueil.php>

# Echanges

